



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 mars 2006**

**Dossier Pôle Sport - acquisition des terrains ZL 53 et II 20 : M. et  
Mme THIRY**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 mars 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 mars 2006

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Guillaume JUIN donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine REYSSAT, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Dominique GUIBERT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2006**

DELIBERATION D20060113

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de la réalisation du projet de POLE SPORT, la SAFER, missionnée par la Ville pour procéder aux acquisitions, a pris contact avec les différents propriétaires concernés.

Monsieur et Madame THIRY Guy ont accepté de céder des parcelles de terrain sises au lieu-dit :

- « Pied de Chèvre » cadastrée section ZL N° 53 pour une superficie de 4 ha 23 a 20 ca
- « Champs Blancs » cadastrée section II N° 20 pour une superficie de 1 ha 30 a 62 ca

Soit une superficie totale de 5 ha 53 a 82 ca.

Cette cession a lieu conformément au prix fixé par le Service du Domaine, moyennant :

- Une valeur au m<sup>2</sup> de 1,79 € représentant un prix principal de QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE CENT TRENTE QUATRE EUROS (99 134 €) qui sera versé entre les mains du Notaire après signature de l'acte authentique,
- une indemnité de remploi d'un montant de SEIZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS (16 395 €) qui sera versée au vendeur lorsque le projet de POLE SPORT aura été déclaré d'utilité publique par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, et après signature de l'acte authentique,
- Une indemnité d'éviction due à la SDF REDIEN composée de Mrs REDIEN Jacques et James, d'un montant de VINGT QUATRE MILLE QUATRE CENT SEPT EUROS (24 407 €).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître MARTIN Notaire à CHAMPDENIERS.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget chapitre 43003001 – 400 – 2111, géré par l'AMERU.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	10
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**